



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Cohésion territoriale et Appui
aux Communes – Culture - Pays d'art
et d'histoire
Numéro : 2024-D- 400

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : CONVENTION DE PRET DE PANNEAUX POUR L'EXPOSITION « LES EGLISES ROMANES DE L'ANGOUMOIS VERS 1845 »

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngouleme dispose d'un fonds documentaire comprenant neuf expositions – panneaux sur toile PVC ainsi que des photographies sous cadre - autour des thèmes en rapport avec l'actualité du patrimoine,

Considérant qu'il est proposé de mettre à disposition ces expositions à titre gratuit auprès des communes de GrandAngoulême, des établissements scolaires, des associations, des bibliothèques et des médiathèques.

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de prêt de panneaux d'une exposition conçue par le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême avec la commune de Dirac située 39 rue du Bourg à Dirac.

Article 2 – La convention prévoit que l'exposition «Les églises romanes de l'Angoumois vers 1845» dans les carnets de l'Architecte Paul Abadie Fils comprenant 10 panneaux illustrés, est mise à disposition à titre gratuit à la commune de Dirac du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03 DEC. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Certifié
exécutoire
Reçu en
préfecture,
Le 03 DEC. 2024
Publié ou notifié,
Le

03 DEC. 2024